

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne, tenue le 30 juin 2020 à 17 h 15, et ce, à huis clos, tel que permis par un arrêté ministériel en lien avec la pandémie de la COVID-19. À noter, la tenue de ladite séance par conférence téléphonique, également permis par l'arrêté ministériel susmentionné. Sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet :

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Serge Gagnon, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan, Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et madame Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe, madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement et monsieur Pierre Daviault, directeur du service de développement économique et touristique.

La présente séance du conseil a été dûment convoquée et signifiée tel que requis par le *Code municipal du Québec*, à tous les membres du conseil de la MRC Les Moulins.

12 672-06-20 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉE

12 673-06-20 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé avec le retrait des points 3, 4, 7 et 26 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Mandat de services-conseils en relations publiques relativement au mémoire sur le plan stratégique de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) - **Retiré**
4. Mandat de services-conseils sur le projet de refonte tarifaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) - **Retiré**
5. Autorisation de paiement à la firme Mallette Inc. pour l'audit externe des états financiers 2019

6. Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne
7. Autorisation de paiement à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) – Mandat pour une étude portant sur l’actualisation du modèle d’affaires de InnoHub La Centrale Phase II (troisième versement) - **Retiré**
8. Adoption de la *Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* et du *Guide relatif au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* dans le cadre de l’Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR)
9. Autorisation de procéder à un cinquième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l’Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR)
10. Fonds local d’investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d’entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-02 du comité d’investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt
11. Programme Fonds d’aide d’urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait numéro PAU-20-06-25 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
12. Programme Fonds d’aide d’urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l’extrait numéro PAU-20-06-26 du comité d’analyse et d’évaluation des demandes et autorisation de déboursier
13. Autorisation à déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l’Économie et de l’Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d’aide d’urgence aux PME (PAU)
14. Engagement d’un Conseiller au démarrage d’entreprise
15. Autorisation de signature - Addenda à la Convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Corporation Goodowl inc.
16. Aide financière au Club des routiers équestres pour les travaux du Sentier Transcanadien dans le cadre du Plan d’action 2020-2024 de la table équestre de la MRC Les Moulins
17. Aide financière au Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour la campagne promotionnelle des bornes et parcours récréotouristiques dans le cadre de l’implantation de bornes locatives de vélos
18. Nomination d’un représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d’Archives Lanaudière

19. Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d’une banque d’heures
20. Mandat pour le développement et la mise en place d’un site internet intégré
21. Mandat pour la réalisation de travaux d’aménagement sur le ruisseau Saint-Jean-Baptiste (cours d’eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche
22. Mandat pour la réalisation de travaux d’entretien du cours d’eau Petite Coulée et son embranchement dans le secteur Lachenaie à Terrebonne
23. Ajout au mandat de détermination des cours d’eau afin d’analyser la portion en urbain dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
24. Autorisation de paiement à l’entreprise Sylva croissance pour la réalisation de travaux de retrait d’obstruction sur la cours d’eau La Plaine dans le secteur du chemin Curé Barrette à Terrebonne (certificat de paiement numéro 2)
25. Autorisation de paiement à l’entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux de retrait de sédiment dans le cours d’eau sans nom situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche (certificat de paiement numéro 2)
26. Mandat pour le retrait d’obstruction sur les cours d’eau CE024-CE025 dans le secteur de Mascouche Heights, à Mascouche - **Retiré**
27. Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH) dans la cadre du Programme d’aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD)
28. Nouvelle position adoptée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
29. Dépôt de l’étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants
30. Recommandation de la MRC Les Moulins concernant une demande d’utilisation à des fins autres que l’agriculture (dossier 428147) sur une partie des lots 5 715 591, 5 715 595 et 5 717 300 à Mascouche
31. Clôture de la séance

ADOPTÉE

12 674-06-20

Autorisation de paiement à la firme Mallette Inc. pour l’audit externe des états financiers 2019

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 165-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Mallette Inc. pour la réalisation d’un mandat d’audit externe pour les états financiers 2019, 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés par ladite firme en date du 12 juin 2020, au montant de 20 000,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'une somme de 20 000,00\$, excluant les taxes, à la firme Mallette Inc., à titre d'honoraires professionnels pour un mandat d'audit externe pour les états financiers 2019.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-144 ayant déjà été émis par la résolution numéro 12 165-09-19.

ADOPTÉE

12 675-06-20

Autorisation de paiement – Engagement de la MRC Les Moulins dans la campagne de financement de la Fondation du Cégep à Terrebonne

CONSIDÉRANT la campagne majeure de financement 2016-2021 de la Fondation du Cégep de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins désirent poser un geste concret en faveur de la réussite des étudiants et de la dynamisation de notre région;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 740-02-17, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté de verser à la fondation Cégep régional de Lanaudière, une somme de 150 000,00\$ répartie sur cinq (5) ans ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement à la Fondation du Cégep à Terrebonne, d'une somme de 30 000,00\$ pour l'année 2020.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2629-973 « *Fondation Cégep régional de Lanaudière* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-4 ayant déjà été émis lors de l'adoption de la résolution numéro 12 389-01-20 relative aux engagements de la MRC Les Moulins en vigueur en 2020.

ADOPTÉE

12 676-06-20

Adoption de la Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et du Guide relatif au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 485-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la MRC doit adopter et maintenir à jour, une politique de soutien aux projets structurants, déposer celle-ci sur son site internet et la transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et du Guide relatif au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soient et sont adoptés.

QUE la *Politique relative au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et du Guide relatif au Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie* dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), soit déposée sur le site internet de la MRC Les Moulins et qu'elle soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accompagnée de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 677-06-20

Autorisation de procéder à un cinquième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder à un cinquième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un cinquième appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

12 678-06-20

Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner un financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-02 du comité d'investissement commun (CIC), autorisation de signature de la convention de prêt et autorisation conditionnelle de déboursement du prêt

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18 et 12 492-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité

d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 166 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-02 du comité d'investissement commun (CIC), pour un dossier de croissance d'une entreprise manufacturière œuvrant dans la conception et les services des produits technologiques et logiciels d'avant-garde pour des véhicules d'urgence dans le domaine de la sécurité publique;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 166 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-20-06-10-02 du comité d'investissement commun (CIC) pour un dossier de financement pour la croissance d'une entreprise manufacturière œuvrant dans la conception et les services des produits technologiques et logiciels d'avant-garde pour des véhicules d'urgence dans le domaine de la sécurité publique et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la convention de prêt à intervenir.

QUE le montant de 166 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI (40%) et FLS (60%) et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-105 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 679-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-25 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-25 du compte rendu de sa rencontre du 22 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 13 000,00\$ à l'égard d'une école de chant;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 13 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-25 du compte rendu de la rencontre du 22 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une école de chant.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 13 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 13 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions qui y sont prévues auront été remplies.

QUE le montant de 13 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-106 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 680-06-20

Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes - Autorisation de signature du contrat de prêt recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-26 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes et autorisation de déboursier

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place le Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 541-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention entre le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) et la MRC Les Moulins dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 540-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, le comité susmentionné recommande, par l'extrait numéro PAU-20-06-26 du compte rendu de sa rencontre du 22 juin 2020, l'octroi d'un prêt de 50 000,00\$ à l'égard d'une entreprise de construction;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise un prêt de 50 000,00\$ recommandé par l'extrait numéro PAU-20-06-26 du compte rendu de la rencontre du 22 juin 2020 du comité d'analyse et d'évaluation des demandes dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises, et ce, à l'égard d'une entreprise de construction.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le contrat de prêt susmentionné de 50 000,00\$, dans le cadre du Programme Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le déboursement dudit prêt de 50 000,00\$ lorsque le contrat de prêt susmentionné aura été signé et que toutes les conditions prévues auront été remplies.

QUE le montant de 50 000,00\$ soit prélevé à partir des Fonds d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-107 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 681-06-20

Autorisation à déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAU)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite déposer une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAU), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le dépôt d'une demande de bonification du soutien financier au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) dans la cadre du Programme d'aide d'urgence aux PME (PAU), lorsque les conditions d'éligibilité auront été atteintes.

QUE le préfet et / ou le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, la demande de soutien financier mentionnée précédemment ainsi que tous les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

12 682-06-20

Engagement d'un Conseiller au démarrage d'entreprise

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un employé au poste de Conseiller en démarrage d'entreprises, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : dans le réseau de l'Association des professionnels en développement (APDEQ) et sur le site de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.



QUE monsieur Hamid El Arch soit et est engagé au poste de « *Conseiller au démarrage d'entreprises* », à compter du 20 juillet 2020, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8 débutant à l'échelon 7. Une période de probation de six (6) mois continus est requise. Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 683-06-20

Autorisation de signature - Addenda à la Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC L8446es Moulins et l'entreprise Corporation Goodowl inc.

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 497-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale intervenue avec l'entreprise Corporation Goodowl Inc. ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Corporation Goodowl Inc. souhaite dorénavant changer local, il y a lieu de modifier la convention d'incubation susmentionnée;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale de l'entreprise Corporation Goodowl Inc. afin de changer de local, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, et ce, jusqu'à la fin de la convention prévue le 31 mars 2022.

ADOPTÉE

12 684-06-20.

Aide financière au Club des routiers équestres pour les travaux du Sentier Transcanadien dans le cadre du Plan d'action 2020-2024 de la table équestre de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 747-01-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le *Plan d'action 2020-2024 de la table équestre de la MRC Les Moulins* ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 661-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté sa *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la demande du Club des routiers équestres datée du 17 juin 2020, pour les travaux du Sentier Transcanadien;

CONSIDÉRANT QUE le Club des routiers équestres et son projet susmentionné sont admissibles à une aide financière conformément à la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'une somme de 3 000,00\$, au Club des routiers équestres pour effectuer les travaux du Sentier Transcanadien dans le cadre du *Plan d'action 2020-2024 de la table équestre de la MRC Les Moulins* et conformément à la *Politique de soutien aux entreprises* dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR).

QUE ladite somme de 3 000,00\$ soit prélevée à partir des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

12 685-06-20

Aide financière au Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour la campagne promotionnelle des bornes et parcours récréotouristiques dans le cadre de l'implantation de bornes locatives de vélos

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 661-06-20, le conseil de la MRC Les Moulins a adopté sa Politique de soutien aux entreprises dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la demande du Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) datée du 26 mai 2020, pour la campagne promotionnelle des bornes et parcours récréotouristiques dans le cadre de l'implantation des bornes locatives;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) et son projet susmentionné sont admissibles à une aide financière conformément à la Politique de soutien aux entreprises dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR);

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le versement d'une somme de 5 000,00\$ au Groupe Plein Air Terrebonne (GPAT) pour la campagne promotionnelle des bornes et parcours récréotouristiques dans le cadre de l'implantation des bornes locatives et conformément à la Politique de soutien aux entreprises dans le cadre de l'Entente relative au volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité (FRR).

QUE ladite somme de 5 000,00\$ soit prélevée à partir des sommes du Fonds régions et ruralité (FRR).

ADOPTÉE

12 686-06-20

Nomination d'un représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite nommer le représentant de la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives Lanaudière;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Nathalie Ricard soit et est nommée pour représenter la MRC Les Moulins au Centre régional d'Archives de Lanaudière.

ADOPTÉE

12 687-06-20

Site Internet de la MRC Les Moulins – Achat d'une banque d'heures

CONSIDÉRANT les besoins réguliers de mises à jour du site Internet de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Groupe Arobas, au montant de 1 250,00\$, excluant les taxes, pour une banque de dix (10) heures pour les mises à jour du site Internet de la MRC Les Moulins;

Il est proposé par madame Nathalie Ricard, appuyée par monsieur Serge Gagnon et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Groupe Arobas, proposant une banque de dix (10) heures pour les mises à jour du site Internet de la MRC Les Moulins, au montant de 1 250,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-110 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 250,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Services professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 688-06-20

Mandat pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 543-04-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la mise en place d'un site internet intégré de la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) entreprises ont été invitées, soit : Tollé Agence Marketing, Caméléon Agence Web, Agence LaroseBedard, Carbure Agence 360 et TofuBox ;

CONSIDÉRANT QU'une (1) soumission a été reçue à la MRC Les Moulins le 23 juin 2020 au plus tard à 11h30 et ouverte publiquement à 11h31 le même jour, soit :

Tollé Agence Marketing

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sélection formé selon le Règlement numéro 137 de la MRC Les Moulins se sont rencontrés le 29 juin 2020 à 13h30 afin d'analyser les soumissions reçues selon le système de pondération et d'évaluation des offres et d'attribuer un pointage et d'effectuer le calcul mentionné dans les documents d'appel d'offres, le tout conformément à l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme suivante, après analyse par le comité de sélection, a été considérée conforme et a obtenu un pourcentage intérimaire pour la proposition technique d'au moins 70% :

Tollé Agence Marketing

58 867,20\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ne peut attribuer le mandat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la l'entreprise Tollé Agence Marketing ;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise Tollé Agence Marketing, pour le développement et la mise en place d'un site internet intégré de la MRC Les Moulins pour un montant de 58 867,20\$, incluant les taxes, le tout conformément à la soumission de ladite firme datée du 22 juin 2020. Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2020-111 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 58 867,20\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-419 « *Honoraires professionnels* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 689-06-20

Mandat pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 506-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau Saint-Jean-Baptiste (Ruisseau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 29 juin 2020 à 12h01 à savoir :

<b>Firme</b>	<b>Montant</b>
Alide Bergeron & Fils Ltée	121 849,36\$ (incluant les taxes)
Construction Vert-Dure	141 103,07\$ (incluant les taxes)
Aménagements Natur'Eau-Lac Inc	147 693,44\$ (incluant les taxes)
Raymond Bouchard Excavation Inc.	196 538,27\$ (incluant les taxes)
Les Entreprises Généreux	200 533,65\$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée. s'est avérée la plus basse soumission conforme selon le rapport préparé par la firme Tetra Tech Inc. datée du 30 juin 2020;

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, pour une somme de 121 849,36\$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux d'aménagement sur le ruisseau St-Jean-Baptiste (cours d'eau Charny) dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche, sous la surveillance de la firme Tetra Tech Inc., le tout conformément à la soumission datée du 29 juin 2020 et sous réserve de la condition suivante :

- Conditionnelle à l'obtention, s'il y a lieu, de toutes les autorisations gouvernementales requises;

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-112 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 121 849,36\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 690-06-20

Mandat pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans le secteur Lachenaie à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 505-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans secteur de Lachenaie à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation écrite pour l'exécution des travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans secteur de Lachenaie à Terrebonne auprès des quatre (4) entreprises suivantes : Excavation Denis Malo, Groupe RMA Inc., Les Excavations F Longpré Ltée et Alide Bergeron & Fils Ltée;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 8 juin 2020, à 12h01 à savoir :

<b>Firme</b>	<b>Montant</b>
Les Excavations F. Longpré Ltée	40 458,14\$ (incluant les taxes)
Construction Denis Malo	59 852,93\$ (incluant les taxes)
Alide Bergeron & Fils Ltée	120 737,43\$ (incluant les taxes)

CONSIDÉRANT QUE la soumission datée du 8 juin 2020, de l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée s'est avérée la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise Les Excavations F. Longpré Ltée, pour une somme de 40 458,14\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux d'entretien du cours d'eau Petite Coulée et son embranchement dans secteur de Lachenaie à Terrebonne, le tout conformément à la soumission datée du 8 juin 2020.

Les documents d'appel d'offres, la soumission et la présente résolution forment la convention entre les parties.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-113 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 40 458,14\$, incluant les taxes poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 691-06-20 Ajout au mandat de détermination des cours d'eau afin d'analyser la portion en urbain dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 503-03-20, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente entre la MRC Les Moulins et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 594-05-20, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté la firme NéoGIS pour un mandat de détermination des cours d'eau dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter un élément au mandat susmentionné pour analyser la portion en urbain, conformément à la recommandation de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 22 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme NéoGIS, datée du 15 juin 2020, pour un montant total de 1 050,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service datée du 15 juin 2020, de la firme NéoGIS, pour un montant total de 1 050,00\$ excluant les taxes, pour un ajout au mandat de détermination des cours d'eau.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2020-114 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant de 1 050,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2470-410 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 692-06-20 Autorisation de paiement à l'entreprise Sylva Croissance pour la réalisation de travaux de retrait d'obstruction sur la cours d'eau La Plaine dans le secteur du chemin Curé Barrette à Terrebonne (certificat de paiement numéro 2)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 230-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté l'entreprise Sylva Croissance Inc., pour la réalisation de travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne);

CONSIDÉRANT la facture de l'entreprise Sylva Croissance, datée du 3 juin 2020, au montant de 1 500,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, datée du 22 juin 2020, au montant maximum de 1 500,00 \$, excluant les taxes, pour la réalisation travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne);

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement à l'entreprise Sylva Croissance Inc., d'un montant de 1 500,00\$, excluant les taxes, pour la réalisation de travaux de retrait d'obstructions dans le cours d'eau La Plaine (secteur du chemin Curé-Barrette à Terrebonne).

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-171 ayant déjà été émis.

ADOPTÉE

12 693-06-20

Autorisation de paiement à l'entreprise Alide Bergeron & Fils – Travaux de retrait de sédiment dans le cours d'eau sans nom situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche (certificat de paiement numéro 2)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 182-09-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, pour un montant de 36 060,00\$, excluant les taxes, pour des travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 308-11-19, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté l'avis de changement numéro 1, lequel ne changeait pas la nature du mandat et était accessoire audit mandat mais qui entraînait des coûts supplémentaires de 765,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2 de l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, datée du 12 juin 2020, au montant de 5 265,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement, datée du 22 juin 2020 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable, au montant de 5 265,00\$, excluant les taxes, représentant le certificat de paiement numéro 2 pour les travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement d'un montant de 5 265,00\$, excluant les taxes, à l'entreprise Alide Bergeron & Fils Ltée, représentant le certificat de paiement numéro 2 relativement aux travaux d'aménagement d'un cours d'eau situé dans le secteur des chemins Saint-Philippe et Saint-Henri à Mascouche, le tout conformément à la recommandation de paiement datée du 22 juin 2020 de madame Amélie Parmentier, directrice de l'environnement et du développement durable.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2460-420 « *Entretien des cours d'eau* », les certificats de disponibilité de crédit n° 2019-152 et 2019-200 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 12 182-09-19 et 12 308-11-19.

ADOPTÉE

12 694-06-20

Autorisation à déposer une demande de soutien financier au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans la cadre du Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD)

CONSIDÉRANT QUE la MAMH offre un programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) ;

CONSIDÉRANT QU'en raison des mesures sanitaires mises en place à cause de la COVID-19, la date limite pour déposer un projet dans le cadre du PMVD a été repoussée au 10 juillet 2020 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du PMVD ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de milieu de vie durable.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins confirme son engagement à payer sa part des coûts.

QUE le directeur général et secrétaire trésorier de la MRC, monsieur Claude Robichaud, soit désigné à titre de personne responsable du projet et autorisé à agir au nom de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 695-06-20

Nouvelle position adoptée par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)

CONSIDÉRANT QUE en vertu du deuxième alinéa de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une municipalité locale qui désire faire une demande d'exclusion d'un lot de la zone agricole pour ses propres fins ou pour un projet dont elle se fait le promoteur, peut le faire avec l'appui de la Municipalité régionale de comté ou de la Communauté, en transmettant sa demande directement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et en y joignant l'avis de conformité avec son règlement de zonage et, le cas échéant, avec les mesures de contrôle intérimaire, ainsi que tout autre document exigé par la Commission;

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel transmis le 3 juin 2020, la Commission de protection du territoire agricole du Québec mentionne qu'elle a adopté une « nouvelle



position » eu égard à l'interprétation dudit deuxième alinéa de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE cette interprétation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec a pour effet qu'une demande d'exclusion devra être appuyée par l'instance la plus haute sur le territoire visé et que par conséquent, une demande d'exclusion déposée par une municipalité locale se situant sur le territoire d'une Communauté métropolitaine devra, pour être recevable, être accompagnée d'une résolution d'appui adoptée par cette dernière, et non par la Municipalité régionale de comté;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a récemment informé la Communauté métropolitaine de Montréal qu'elle n'accepterait plus de demandes d'exclusion provenant d'une municipalité locale sans qu'elle ne soit appuyée par la Communauté métropolitaine de Montréal alors que jusqu'ici, l'appui de la Municipalité régionale de comté était suffisant ;

CONSIDÉRANT QU'une telle interprétation restreint indument la compétence des Municipalités régionales de comté en matière d'aménagement du territoire à l'intérieur des limites de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins :

- Réitère la compétence en matière d'aménagement du territoire des Municipalités régionales de comté situées en tout ou en partie sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- Demande le maintien du rôle des Municipalités régionales de comté métropolitaines dans le cadre de l'analyse, par la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'un dossier d'exclusion de la zone agricole déposé par une municipalité locale;
- Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de continuer le traitement des demandes d'exclusion qui sont déposées par des municipalités locales du territoire métropolitain avec l'appui de leur Municipalité régionale de comté, selon l'application de la procédure actuelle;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur André Lamontagne, au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, monsieur Stéphane Labri, à la Présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, madame Valérie Plante ainsi qu'aux MRC situées en tout ou en partie sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 234-10-19, le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé un mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total de 26 900,00\$, excluant les taxes, pour une étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants en lien avec le programme Territoires : Priorités bioalimentaires;

CONSIDÉRANT l'état d'avancement du mandat susmentionné, il y a lieu déposer l'étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Réal Leclerc et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'étude de faisabilité pour les marchés publics itinérants, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 697-06-20

Recommandation de la MRC Les Moulins concernant une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture (dossier 428147) sur une partie des lots 5 715 591, 5 715 595 et 5 717 300 à Mascouche

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçue, le 17 juin 2020, une correspondance de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) demandant un avis de la MRC (sous forme de résolution du conseil des maires) en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) concernant la demande ayant le numéro de dossier 428147;

CONSIDÉRANT QUE la demande en question est pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 5 715 595, 5 715 591 et 5 717 300, propriétés de M. Douglas Milton Alexander, situés au 412, chemin Newton à Mascouche;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture est à des fins d'utilité publique pour permettre l'implantation d'une tour de télécommunication hors-sol de type autoportante d'une hauteur de 76 mètres sur le lot 5 715 594 et l'implantation d'une ligne électrique sur les lots 5 715 991, 5 715 595 et 5 717 300, le tout par Vidéotron S.E.N.C.;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre Vidéotron S.E.N.C. et le propriétaire des lots visés par la demande (M. Douglas Milton Alexander) pour l'implantation de ladite tour de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole du secteur visé par la demande fait partie de la classe de sol de type 3 selon l'ARDA, soit des sols présentant des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation et que les lots avoisinants sont de classes 3 ou 7 (aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent);

CONSIDÉRANT QUE les lots concernés par la demande sont présentement utilisés à des fins agricoles et qu'ils s'intègrent dans un milieu agricole cultivé homogène entouré de vastes espaces sous couvert forestier d'intérêt métropolitain et à proximité d'un îlot déstructuré résidentiel;

CONSIDÉRANT QU'une décision favorable aura pour conséquence de réduire la superficie cultivée des lots 5 715 595, 5 715 591 et 5 717 300 de 0,1143 hectare, mais n'aura pas de conséquence sur les possibilités d'utilisation des lots avoisinants; la tour de télécommunication n'étant considérée comme un immeuble protégé tel que défini au

document complémentaire du schéma d'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des différents sites potentiels pour l'implantation d'une tour de télécommunication, aucun autre espace situé à l'extérieur de la zone agricole est approprié et disponible, sur le territoire de la Ville de Mascouche, pour permettre l'élargissement de la couverture du réseau de télécommunication dans le secteur visé;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'incidence sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté n'affectera pas les ressources en eau et sol du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture n'aura pas pour effet de créer des propriétés foncières dont la superficie est insuffisante pour y pratiquer l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'aura pas d'effet négatif sur le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à assurer la continuité et le fonctionnement adéquat du réseau de télécommunication;

CONSIDÉRANT QUE le secteur visé par la demande est situé au sein de la grande affectation Agricole identifiée à la carte 22a du schéma d'aménagement révisé de remplacement version 2 (SARR2) de la MRC Les Moulins et qu'au sein de cette grande affectation, l'activité « Tour de télécommunication » n'est pas spécifiquement autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la détermination de l'emplacement des tours de télécommunication s'avère de compétence fédérale;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'une tour de télécommunication répond à deux objectifs du SARR2, soit :

- Assurer la présence des équipements et infrastructures nécessaires aux besoins de la qualité de vie des résidents;
- Protéger le couvert forestier à l'intérieur des bois et corridors forestier d'intérêt métropolitain;

CONSIDÉRANT QUE cette demande d'implantation d'une tour de télécommunication et d'une ligne électrique serait conforme au SARR2;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une consultation par courriel des membres du Comité consultatif agricole, entre les 22 et 26 juin 2020, il en ait résulté une recommandation majoritairement favorable pour la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 5 715 595, 5 717 591 et 5 717 300 pour l'implantation d'une tour de télécommunication et l'implantation d'une ligne électrique;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins émette une recommandation favorable à la demande

d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur les lots 5 715 595, 5 717 591 et 5 717 300 pour l'implantation d'une tour de télécommunication et l'implantation d'une ligne électrique présentée par Vidéotron S.E.N.C.

ADOPTÉE

12 698-06-20 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe